

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le quinze novembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, Adjoints, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT, M. CHEVALIER

Absents excusés : Emilie GIRAUD, Dominique ANDRO,

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-42/ OBJET : Modification de la délibération 2024-38 demande de subvention au titre des amendes de police auprès du département de La Loire pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a délibéré le 27 septembre 2024 sur la sollicitation d'une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre des amendes de police pour un montant de travaux de 294 160 € HT comprenant uniquement les travaux pouvant être pris en compte dans cette subvention.

Il précise que suite à un échange avec les services du Département de la Loire, il est demandé au Conseil de délibérer sur le montant total du projet « Aménagement et sécurisation du Bourg » soit 445 065 € HT. Ensuite les services du Département définiront les travaux relevant des amendes de police.

Il propose au Conseil de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025, pour l'opération susvisée d'un montant de travaux de 445 065 € HT, au taux maximum applicable,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT



Le Maire
Christian DUPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20241115-2024-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

